

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 23 juin 2022

Des partenariats au service des entrepreneurs et des chefs d'entreprises

Jean-Luc Chauvin, Président de la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence a signé le 15 juin des conventions de partenariat avec Maître Benoit Porteu de la Morandière, Bâtonnier de l'**Ordre des Avocats du Barreau d'Aix-en-Provence**, Maître Jean-Raphaël Fernandez, Bâtonnier de l'**Ordre des Avocats du Barreau de Marseille**, Colette Weizman, Présidente du **Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables PACA**, Maître Gisèle Laveissière, Présidente de la **Chambre des notaires des Bouches-du-Rhône** et Maître Stéphanie Brunengo, Présidente déléguée du **Centre de Médiation et d'Arbitrage AIX-MED**. **Objectif** : agir ensemble au quotidien en faveur du conseil et de l'accompagnement des entreprises.

Accompagner les entreprises

L'Ordre des Avocats du Barreau d'Aix-en-Provence, l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille, Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables PACA et la Chambre des notaires des Bouches-du-Rhône agiront ainsi à titre d'experts sur un certain nombre de thématiques portées par la CCIAMP.

Entrepreneuriat au féminin

Les 4 partenaires s'engagent ainsi en faveur de l'entrepreneuriat au féminin dans le cadre de l'événement « OSE - le Cercle Business des Entrepreneures », qui s'adresse à la fois aux créatrices d'entreprises mais aussi aux dirigeantes. Ils pourront ainsi prodiguer des conseils juridiques, comptables, financiers à l'occasion de cet événement qui vise à informer sur les solutions qui s'offrent aux futures chefs d'entreprise et entrepreneurs et faire rayonner leurs projets.

Transmission d'entreprises

Tous très mobilisés sur la thématique de la cession et de la reprise d'entreprise, les partenaires s'engagent ainsi autour de l'événement Business Transfer Forum pour apporter leurs expertises spécifiques. L'événement est ainsi coorganisé avec le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables PACA, le Barreau de Marseille et la Chambre des Notaires.

Les Barreaux d'Aix-en-Provence et de Marseille apporteront également leur expertise sur le dispositif « 5 jours pour Reprendre », une formation certifiante de la CCIAMP dédiée aux créateurs d'entreprises, indispensable pour valider son projet et devenir chef d'entreprise.

Médiation

La convention entre la CCIAMP et le Centre de Médiation et d'Arbitrage Aix-Med formalise la volonté de s'engager dans une démarche conjointe en matière de médiation et notamment de médiation interentreprises, afin de gagner du temps dans la résolution amiable et durable des différends.

Ainsi, des séances de médiation, des conférences et des réunions d'information sur la médiation seront organisées par les partenaires. Des supports de communication à destination des entrepreneurs seront par ailleurs créés en partenariat avec les barreaux d'Aix-en-Provence et de Marseille. Un groupe de travail sera de plus mis en place pour identifier les situations éligibles à la médiation à titre préventif et curatif et des formations de médiateurs seront proposées.

Contact presse

Stéphanie Gaudreault

Responsable Relations presse et communication éditoriale

T. 04 91 39 34 06 | 06 30 38 37 42 | stephanie.gaudreault@cciamp.com